



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Du 3 mars 2026 20h00

Étaient présents :

Mrs HUBERT Jean-Paul, ESNAULT Raymond, LARDON Damien, MARAIS Jean Claude, LE BOUCHER Franck, DESCHOOLMEESTER Denis, VÉRITÉ Mickaël, JUGE Didier et Mmes PLANCHON Anne France, TOÛCHARD Annabelle, LE BRETON Carole, FOUGERAY Sandrine, RAGOT Christelle.

Étaient absents excusés :

Mmes POITOU Céline (procuration à Mme LE BRETON Carole), GARNIER Christelle (procuration à Mr MARAIS Jean Claude) et Mrs GUILLIN Benoît, CISSE Emmanuel (procuration à Mr ESNAULT Raymond).

Secrétaire de séance : Mme PLANCHON Anne France

Convocation et affichage : 13 février 2026.

Membres en exercice : 17 présents : 13 votants : 16

APPROBATION DU CONSEIL 20 JANVIER 2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, approuve le procès-verbal du Conseil municipal de la séance du 20 janvier 2026.

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR : API- APPROBATION DE LA CONVENTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

Après lecture de la convention, les élus souhaitent reporter la prise de décision, certaines clauses nécessitant un réexamen et d'éventuelles modifications.

AMENDE DE POLICE - AMENAGEMENT SECURITE DES PINS :

Dans le cadre de des amendes de polices, pour l'année 2026 le projet susceptible d'être éligible est :

L'Aménagement sécurité avec voie douce Rue des Pins

Origine des financements		Montant
Maître d'ouvrage	20%	16 497.9
DEPARTEMENT	40%	32 995.80
DETR et /ou DSIL	40%	32 995.80
TOTAL		82 489.50

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des présents et représentés :

AUTORISE M. le Maire à déposer une demande au titre de l'amende de police, pour l'année 2026,

ATTESTE de l'inscription du projet au budget,

ATTESTE de l'inscription des dépenses en section d'investissement,

ATTESTE de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HUBERT Jean Paul		X		
PLANCHON AF		X		
ESNAULT Raymond		X		
LARDON Damien		X		
CISSE Emmanuel	ESNAULT Raymond	x		
RAGOT Christelle		X		
MARAIS Jean-Claude		X		
GARNIER Christelle	Jean Claude MARAIS	X		
JUGE Didier		X		
LE BOUCHER Franck		X		
VERITE Mickael		X		
TOUCHARD Annabelle		X		
FOUGERAY Sandrine		X		
DESCHOOLMEESTER D		X		
POITOU Céline	LE BRETON Carole	X		
LE BRETON Carole		X		

VOTE DES SUBVENTIONS 2026 :

La commission de finances s'est réunie le 10 février 2026 et il s'en est suivi les propositions suivantes.

Associations communales		Voté 2025	Demandé 2026	Proposition commission 2026	Voté 2026	Observations
culturelle	Comité des Fêtes	300,00	300,00	300,00		
	Harmonie BLB	250,00	450,00	250,00		
	Majorettes	120,00	500,00	100,00		
	Amicale Sapeurs-Pompiers	200,00	200,00	200,00		
	Génération Mouvement	180,00	180,00	180,00		
	Brodeuses Breilloises	100,00	Pas de demande			
	Les Amis de l'orgue	100,00	100,00	100,00		
	UNC	100,00	200,00	100,00		
	Art et Expressions	200,00	200,00	200,00		
sportive	Culture dance Loisirs	-	250,00	250,00		
	UACB (Union Commerçants/Breil)	300,00	300,00	300,00		
	USB Football	1 200,00	1 200,00	1 200,00		
	Tennis du Breil (ATB)	100,00	Pas de demande			
	Club de Gymnastique volontaire	200,00	200,00	200,00		
scolaire	Gym loisirs	200,00	200,00	200,00		
	Coopérative Scolaire Ecole de la Menze (OCCE)	100,00	100,00	100,00		
	APE Ecole du Breil	150,00	250,00	150,00		
Voyage scolaire-transport		5 000,00	5 000,00	5 000,00		D76/2025 Délibération déjà votée
autres subventions*		8 800,00	9 630,00	8 830,00		
Comice						
Comité des fêtes animation 13 juillet		350,00	a venir	si retraité aux flambeaux		
Comité des fêtes -repas des anciens		250,00	a venir	* sur présentation factures acquittées/limite 50 € frais engagés		

Associations exterieures	Voté 2025	Demandé 2026	Proposition commission 2026	Voté 2026	Observations :
Restaurant du coeur		sans précision			
Croix rouge		sans précision			
Conciliateur de justice		sans précision			
Addictions alcool Bouloire		sans précision			
Prevention routière	150,00	150,00 €	150,00 €		sous reserve intervention a ecole
Intens&danses	50,00	100,00 €	50,00 €		10 adhérents du Breil
Tennis de Connerre	120,00	240,00 €	120,00 €		24 adhérents du Breil
MJC Bouloire	100,00	260,00 €	75,00 €		15 adhérents du Breil
MJC Hand Ball		250,00 €	75,00 €		15 adhérents du Breil
Les Petits pieds	90,00	100,00 €	50,00 €		7 enfants du Breil + 3 assistantes maternelles
Famille de la sarthe (gym douce)		sans précision			3 adherents du Breil
CFA Coiffure		sans précision			Arthur CHOUPEAUX
MFR Thorigné		sans précision			Marvane MOUFAHIM
MFR Vemeil le chetif		sans précision			Louis GIRARD
MFR Vemeil le chetif		sans précision			Louis GIRARD -classe de neige
CIDFF	156,00 €		235,00 €		D 88/2025 - ACCEPTE (0,15/hab)
TOTAL GENERAL					

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des présents, et représentés,

VOTE les subventions ci-dessous énoncées :

Associations communales	Voté 2025	Demandé 2026	Proposition commission 2026	Voté 2026	Observations
Comité des Fêtes	300,00	300,00	300,00	300,00	
Harmonie BLB	250,00	450,00	250,00	250,00	
Majorettes	120,00	500,00	100,00	100,00	
Amicale Sapeurs-Pompiers	200,00	200,00	200,00	200,00	
Généralisations Mouvement	180,00	180,00	180,00	180,00	
Brodeuses Breilloises	100,00	Pas de demande			
Les Amis de l'orgue	100,00	100,00	100,00	100,00	
UNC	100,00	200,00	100,00	100,00	
Art et Expressions	200,00	200,00	200,00	200,00	
Culture dance Loisirs	-	250,00	250,00	250,00	
UACB (Union Commerçants/Breil)	300,00	300,00	300,00	300,00	
USB Football	1 200,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00	
Tennis du Breil (ATB)	100,00	Pas de demande			
Club de Gymnastique volontaire	200,00	200,00	200,00	200,00	
Gym loisirs	200,00	200,00	200,00	200,00	
Coopérative Scolaire Ecole de la Menize (OCCE)	100,00	100,00	100,00	100,00	
APE Ecole du Breil	150,00	250,00	150,00	150,00	
Voyage scolaire-transport	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	D76/2025 Délibération déjà votée
Autres subventions	8 800,00	9 630,00	8 830,00	8 830,00	
Comice					
Comité des fêtes animation 13 juillet	350,00 €	à venir			si retraite aux flambeaux
Comité des fêtes-repas des anciens	250,00 €	à venir	* sur présentation factures acquittées/limite 50% frais engagés de l'animation		

Associations exterieures	Voté 2025	Demandé 2026	Proposition commission 2026	Voté 2026	Observations :
Restaurant du coeur		sans précision		0,00 €	
Croix rouge		sans précision		0,00 €	
Conciliateur de justice		sans précision		0,00 €	
Addictions alcool Bouloire		sans précision		0,00 €	
Prevention routière	150,00	150,00 €	150,00 €	150,00 €	sous reserve intervention a ecole
Intens&danses	50,00	100,00 €	50,00 €	50,00 €	10 adhérents du Breil
Tennis de Connerre	120,00	240,00 €	120,00 €	120,00 €	24 adhérents du Breil
MJC Bouloire	100,00	260,00 €	75,00 €	75,00 €	15 adhérents du Breil
MJC Hand Ball		250,00 €	75,00 €	75,00 €	15 adhérents du Breil
Les Petits pieds	90,00	100,00 €	50,00 €	50,00 €	7 enfants du Breil + 3 assistantes maternelles
Famille de la sarthe (gym douce)		sans précision		- €	3 adherents du Breil
CFA Coiffure		sans précision		- €	Arthur CHOUPEAUX
MFR Thorigné		sans précision		- €	Marvane MOUFAHIM
MFR Verneil le chetif		sans précision		- €	Louis GIRARD
MFR Verneil le chetif		sans précision		- €	Louis GIRARD -classe de neige
CIDFF	156,00 €		235,00 €	235,00 €	D 88/2025 - ACCEPTE (0,15/hab)
TOTAL GENERAL				755,00 €	

* maximun et à determiner en fonction du nombre d'assistantes du Breil sur Mézize et du nombre d'enfants du Breil sur Mézize (5€/pers)

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HUBERT Jean Paul		X		
PLANCHON AF		X		
ESNAULT Raymond		X		
LARDON Damien		X		
CISSE Emmanuel	ESNAULT Raymond	x		
RAGOT Christelle		X		
MARAIS Jean-Claude		X		
GARNIER Christelle	Jean Claude MARAIS	X		
JUGE Didier		X		
LE BOUCHER Franck		X		
VERITE Mickael		X		
TOUCHARD Annabelle		X		
FOUGERAY Sandrine		X		
DESCHOOLMEESTER D		X		
POITOU Céline	LE BRETON Carole	X		
LE BRETON Carole		X		

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - ASSAINISSEMENT

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables aux côtés des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Les résultats, pour l'exercice 2025, sont présentés pour chaque budget tous mouvements (réels et ordres). Chaque budget fait l'objet d'un CFU.

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote des CFU 2025 du budget principal conformément à l'article L. 2121- 14 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Maire ne peut pas prendre part au vote du CFU.

Mme LE BRETON Carole, présidente de séance, soumet à l'assemblée délibérante, le CFU 2025 du budget Assainissement. Ce CFU fait ressortir les résultats suivants :

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	169 825,63	63 956,98	233 782,61
	Recettes réalisées (1)	B	103 951,54	63 885,60	167 837,14
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	143 695,02	130 533,02	274 228,04
	Dépenses réalisées (1)	E	62 750,81	59 181,73	121 932,54
	Restes à réaliser	F	1 385,00	0,00	1 385,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	41 200,73	4 703,87	45 904,60
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-26 130,61	66 576,04	40 445,43
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	15 070,12	71 279,91	86 350,03
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-1 385,00	0,00	-1 385,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	13 685,12	71 279,91	84 965,03

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des présents, et représentés,

APPROUVE le compte financier unique 2025 du budget Assainissement.

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
PLANCHON AF		X		
ESNAULT Raymond		X		
LARDON Damien		X		
CISSE Emmanuel	ESNAULT Raymond	x		
RAGOT Christelle		X		
MARAIS Jean-Claude		X		
GARNIER Christelle	Jean Claude MARAIS	X		
JUGE Didier		X		
LE BOUCHER Franck		X		
VERITE Mickael		X		
TOUCHARD Annabelle		X		
FOUGERAY Sandrine		X		
DESCHOOLMEESTER D		X		
POITOU Céline	LE BRETON Carole	X		
LE BRETON Carole		X		

AFFECTATION DU RESULTAT 2025 -ASSAINISSEMENT

Mr le Maire propose l'affectation de Résultat 2025 du service Assainissement, comme suit :

Section d'Exploitation

Résultat de l'exercice

4 703.87 €

Résultat antérieur reporté

66 576.04€

RESULTAT A AFFECTER

71 279.91€

Section Investissement

Résultat de l'exercice

41 200.73 €

Résultat antérieur reporté

-26 130.61€

RESULTAT A AFFECTER

15 070.12 €

- 15 070.12 € au résultat reporté d'investissement R 001
- 71 279.91 € au résultat reporté de fonctionnement R 002
- Reste à réaliser : 1 385.00 €(schéma directeur)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des présents, et représentés,

ADOpte l'affectation du résultat 2025 comme ci-dessus présenté pour le service Assainissement.

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HUBERT Jean Paul		X		
PLANCHON AF		X		
ESNAULT Raymond		X		
LARDON Damien		X		
CISSE Emmanuel	ESNAULT Raymond	x		
RAGOT Christelle		X		
MARAIS Jean-Claude		X		
GARNIER Christelle	Jean Claude MARAIS	X		
JUGE Didier		X		
LE BOUCHER Franck		X		
VERITE Mickael		X		
TOUCHARD Annabelle		X		
FOUGERAY Sandrine		X		
DESCHOOLMEESTER D		X		
POITOU Céline	LE BRETON Carole	X		
LE BRETON Carole		X		

BUDGET 2026 -ASSAINISSEMENT

Mr le Maire présente le Budget 2026 du service Assainissement par chapitre, avec détail des comptes annexé à la note :

Section d'exploitation

Dépenses : 124 936.89 €

Recettes : 124 936.89 €

Section investissement

Dépenses : 162 706.12 €

Recettes : 162 706.12 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des présents, et représentés,

APPROUVE le Budget Primitif 2026 pour le service Assainissement, tel que présenté et équilibré à

- 124 936.89 € en section de fonctionnement,
- 162 706.12 € en section d'investissement.

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HUBERT Jean Paul		X		
PLANCHON AF		X		
ESNAULT Raymond		X		
LARDON Damien		X		
CISSE Emmanuel	ESNAULT Raymond	x		
RAGOT Christelle		X		
MARAIS Jean-Claude		X		
GARNIER Christelle	Jean Claude MARAIS	X		
JUGE Didier		X		
LE BOUCHER Franck		X		
VERITE Mickael		X		
TOUCHARD Annabelle		X		
FOUGERAY Sandrine		X		
DESCHOOLMEESTER D		X		
POITOU Céline	LE BRETON Carole	X		
LE BRETON Carole		X		

DECISION DE VIREMENT DE CREDITS – ASSAINISSEMENT

La nomenclature M49 donne désormais la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, je serais tenu de vous informer des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

FONGIBILITÉ DES CRÉDITS (pour mémoire)	
7,5 % montant des dépenses réelles en investissement	7 222,44
7,5 % montant des dépenses réelles en fonctionnement	2 047,57

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à, l'unanimité, des présents, et représentés, pour l'exercice 2026, et pour le budget assainissement

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HUBERT Jean Paul		X		
PLANCHON AF		X		
ESNAULT Raymond		X		
LARDON Damien		X		
CISSE Emmanuel	ESNAULT Raymond	x		
RAGOT Christelle		X		
MARAIS Jean-Claude		X		
GARNIER Christelle	Jean Claude MARAIS	X		
JUGE Didier		X		
LE BOUCHER Franck		X		
VERITE Mickael		X		
TOUCHARD Annabelle		X		
FOUGERAY Sandrine		X		
DESCHOOLMEESTER D		X		
POITOU Céline	LE BRETON Carole	X		
LE BRETON Carole		X		

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - COMMUNE

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans

remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables aux côtés des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Les résultats, pour l'exercice 2025, sont présentés pour chaque budget tous mouvements (réels et ordres). Chaque budget fait l'objet d'un CFU.

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote des CFU 2025 du budget principal conformément à l'article L. 2121- 14 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Maire ne peut pas prendre part au vote du CFU.

Mme LE BRETON Carole présidente de séance, soumet à l'assemblée délibérante, les CFU 2025 du budget Commune . Ce CFU fait ressortir les résultats suivants

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 002 859,16	1 325 395,94	2 328 255,10
	Recettes réalisées (1)	B	687 864,76	1 342 209,89	2 030 074,65
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	817 092,56	1 621 933,63	2 439 026,19
	Dépenses réalisées (1)	E	522 367,22	1 108 498,76	1 630 865,98
	Restes à réaliser	F	290 925,40	0,00	290 925,40
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	165 497,54	233 711,13	399 208,67
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-185 766,60	296 537,69	110 771,09
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-20 269,06	530 248,82	509 979,76
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-290 925,40	0,00	-290 925,40
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-311 194,46	530 248,82	219 054,36

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des présents, et représentés,

APPROUVE le compte financier unique 2025 du budget Commune

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
PLANCHON AF		X		
ESNAULT Raymond		X		
LARDON Damien		X		
CISSE Emmanuel	ESNAULT Raymond	x		
RAGOT Christelle		X		
MARAIS Jean-Claude		X		
GARNIER Christelle	Jean Claude MARAIS	X		
JUGE Didier		X		
LE BOUCHER Franck		X		
VERITE Mickael		X		
TOUCHARD Annabelle		X		
FOUGERAY Sandrine		X		
DESCHOOLMEESTER D		X		
POITOU Céline	LE BRETON Carole	X		
LE BRETON Carole		X		

AFFECTATION DU RESULTAT 2025 - COMMUNE

Mr le Maire propose l'affectation de Résultat 2025 de la commune, comme suit :

Section fonctionnement

Résultat de l'exercice

233 711.13 €

Résultat antérieur reporté

296 537.69 €

RESULTAT A AFFECTER

530 248.82 €

Section Investissement

Résultat de l'exercice

165 497.54 €

Résultat antérieur reporté

-185 766.60 €

RESULTAT A AFFECTER

- 20 269.06 €

- 20 269.06 € au résultat reporté d'investissement D 001
- 311 194.46 € au compte 1068 (affectation à la section d'investissement)
- 219 054.36 € au résultat reporté de fonctionnement R 002
- Restes à réaliser : 290 925.40€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des présents, et représentés,

ADOpte l'affectation du résultat 2025 comme ci-dessus présenté pour la commune.

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HUBERT Jean Paul		X		
PLANCHON AF		X		
ESNAULT Raymond		X		
LARDON Damien		X		
CISSE Emmanuel	ESNAULT Raymond	x		
RAGOT Christelle		X		
MARAIS Jean-Claude		X		
GARNIER Christelle	Jean Claude MARAIS	X		
JUGE Didier		X		
LE BOUCHER Franck		X		
VERITE Mickael		X		
TOUCHARD Annabelle		X		
FOUGERAY Sandrine		X		
DESCHOOLMEESTER D		X		
POITOU Céline	LE BRETON Carole	X		
LE BRETON Carole		X		

BUDGET 2026 - COMMUNE

Mr le Maire présente le Budget Primitif 2026 de la commune par chapitre, avec détail des comptes annexé à la note :

Section fonctionnement

Dépenses : 1 554 894.94 €
 Recettes : 1 554 894.94 €

Section investissement

Dépenses : 794 762.21 €
 Recettes : 794 762.21 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, des présents, et représentés

APPROUVE le Budget Primitif 2026 pour la commune, tel que présenté et équilibré à

- 1 554 894.94 € en section de fonctionnement
- 794 762.21 € en section d'investissement.

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HUBERT Jean Paul		X		
PLANCHON AF		X		
ESNAULT Raymond		X		
LARDON Damien		X		
CISSE Emmanuel	ESNAULT Raymond	x		
RAGOT Christelle		X		
MARAIS Jean-Claude		X		
GARNIER Christelle	Jean Claude MARAIS	X		
JUGE Didier		X		
LE BOUCHER Franck		X		
VERITE Mickael		X		
TOUCHARD Annabelle		X		
FOUGERAY Sandrine			X	
DESCHOOLMEESTER D		X		
POITOU Céline	LE BRETON Carole	X		
LE BRETON Carole		X		

DECISION DE VIREMENT DE CREDITS- COMMUNE

La nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, je serais tenu de vous informer des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

FONGIBILITÉ DES CRÉDITS (pour mémoire)	
7,5 % montant des dépenses réelles en investissement	57 336,99
7,5 % montant des dépenses réelles en fonctionnement	92 267,51

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, et représentés, pour l'exercice 2025, et pour le budget principal de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre,

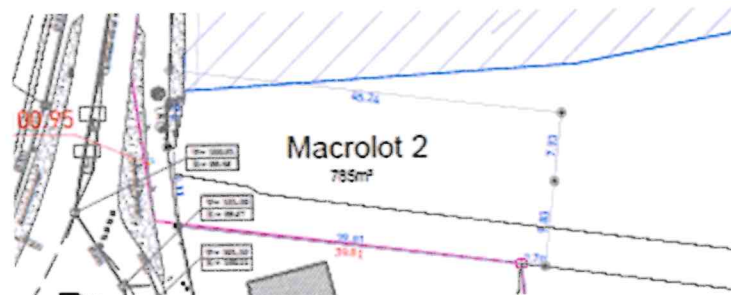
à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HUBERT Jean Paul		X		
PLANCHON AF		X		
ESNAULT Raymond		X		
LARDON Damien		X		
CISSE Emmanuel	ESNAULT Raymond	x		
RAGOT Christelle		X		
MARAIS Jean-Claude		X		
GARNIER Christelle	Jean Claude MARAIS	X		
JUGE Didier		X		
LE BOUCHER Franck		X		
VERITE Mickael		X		
TOUCHARD Annabelle		X		
FOUGERAY Sandrine		X		
DESCHOOLMEESTER D		X		
POITOU Céline	LE BRETON Carole	X		
LE BRETON Carole		X		

RETROCESSION D'UNE PARCELLE PAR SARTHE HABITAT A LA COMMUNE AU PRIX SYMBOLIQUE DE 1 € :

Pour l'installation de la superette API, il est nécessaire que la commune soit propriétaire du terrain.

De ce fait, nous avons demandé à Sarthe Habitat de nous rétrocéder la parcelle du macro-lot 2, d'une surface de 785m² au prix de 1 €,



Nous devons accepter cette rétrocession.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles relatifs à la gestion du patrimoine communal ;

Vu la demande de rétrocession concernant la parcelle ci-dessus décrite et visualisée,

Considérant l'intérêt pour la commune d'acquérir cette parcelle afin d'installer une supérette,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, des présents et représentés:

D'ACCEPTER la rétrocession de la parcelle par Sarthe Habitat au prix symbolique de 1 € (un euro).

D'AUTORISER le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette rétrocession, y compris l'acte notarié et tout document administratif afférent.

DE MANDATER le maire pour effectuer toutes les démarches auprès de Sarthe Habitat et des services compétents afin de finaliser cette acquisition.

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HUBERT Jean Paul		X		
PLANCHON AF		X		
ESNAULT Raymond		X		
LARDON Damien		X		
CISSE Emmanuel	ESNAULT Raymond	x		
RAGOT Christelle		X		
MARAIS Jean-Claude		X		
GARNIER Christelle	Jean Claude MARAIS	X		
JUGE Didier		X		
LE BOUCHER Franck		X		
VERITE Mickael		X		
TOUCHARD Annabelle		X		
FOUGERAY Sandrine		X		
DESCHOOLMEESTER D		X		
POITOU Céline	LE BRETON Carole	X		
LE BRETON Carole		X		

ATTRIBUTION DES NOMS DE RUES DU FUTUR LOTISSEMENT DES PINS :

Nous devons établir rapidement un certificat d'adressage pour le futur lotissement pour procéder à l'immatriculation auprès de INPI (Institut nationale de la propriété Industrielle). Pour ce faire, il faut fixer le nom des rues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles relatifs à la dénomination des voies communales ;

Considérant l'intérêt de donner une identité claire et harmonieuse aux nouvelles voies de ce lotissement ;

Monsieur Le maire propose deux thématiques de noms de rues basée sur les oiseaux et les fleurs pour le futur lotissement. Sachant qu'il nous faut 4 noms de rues

A titre indicatif les noms suivants :

- Thématique oiseaux : Rouge-gorge, Alouette, Colibri, Faucon, Mésange, Rossignol,

- Thématique fleurs : Marguerite, Tulipe, Iris, Glycine, Capucine.....

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, des présents, et représentés,

DECIDE d'attribuer les noms de voies suivants :

- Rouge-Gorge
- Sitelle
- Mésange
- Chardonneret

AUTORISE le Maire à procéder à l'affectation officielle de ces noms et à leur publication par arrêté municipal et à transmettre la présente délibération aux services compétents pour la mise à jour cadastrale et le certificat d'adressage.

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HUBERT Jean Paul		X		
PLANCHON AF		X		
ESNAULT Raymond		X		
LARDON Damien		X		
CISSE Emmanuel	ESNAULT Raymond	x		
RAGOT Christelle		X		
MARAIS Jean-Claude		X		
GARNIER Christelle	Jean Claude MARAIS	X		
JUGE Didier		X		
LE BOUCHER Franck		X		
VERITE Mickael		X		
TOUCHARD Annabelle		X		
FOUGERAY Sandrine		X		
DESCHOOLMEESTER D		X		
POITOU Céline	LE BRETON Carole	X		
LE BRETON Carole		X		

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (Décision) :

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L2122-22,
Vu la délibération en date du 25 mai 2020 portant délégations consenties au Maire pour la durée de son mandat,
L'assemblée est informée des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties.

- **DIA**

Je vous informe de la Déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie :

- 4 place de Verdun

- 10 et 11 rue du 11 Novembre 1918
- 1 Rue Traversière de la Lande
- Le Patis du Landon
- OA-1508
- **INVESTISSEMENT :**
 - Entreprise Cissé : Impasse des Ormeaux : (8 972.64+2 040€)
 - Diagnostic Amiante Rue de la Mérisse : 610€TTC
 - Photocopieur mairie : 2450 HT

PAROLES AUX ADJOINTS :

Raymond Esnault, Maire adjoint, informe l'assemblée que, dans le cadre des travaux du lotissement des Pins, la société TELELEC interviendra prochainement pour l'installation des réseaux. La société HRC interviendra ensuite pour la réalisation de la voirie provisoire. Il est également rappelé que les réunions de suivi de chantier se tiennent chaque mercredi à 14 h 30.

Damien Lardon, Maire adjoint, informe l'assemblée que le conseil d'école s'est tenu le lundi 2 mars. Il est prévu, à la prochaine rentrée scolaire, une baisse de 11 élèves. Les décisions concernant d'éventuelles fermetures de classes devraient intervenir cette année après les élections, et non en janvier ou février comme habituellement. Par ailleurs, un vernissage aura lieu à l'école le 13 mars, suivi d'un goûter. Le 27 avril, un planétarium sera installé à la salle des fêtes. Enfin, la fête de l'école se déroulera le 20 juin.

Jean-Claude Marais , Maire adjoint, informe l'assemblée que la peinture (ravalement) réalisée cet été à l'école présentent des cloques à certains endroits.

COURRIER

- Subvention CFA
- Subvention Adapté Calaisien
- Subvention Ecole Sainte Marie
- Courriers des boulistes
- Président du Comité de sauvegarde du 1er Grand Prix ACF 1906 : pour un prêt de la salle et parking – à remettre au prochain conseil
- Courrier de la paroisse (invitation)

Séance levée à 23H00

Secrétaire de séance

Maire

Adjointe au Maire

Jean Paul HUBERT

Anne-France PLANCHON